



Communiqué de presse des Communes de Crans-Montana, Icogne et Lens

C'est avec satisfaction que les communes de Crans-Montana, Lens et Icogne ont pris acte de l'achat des actions de CMA Immobilier (qui gère parkings et restaurants d'altitude) par la société de M. Radovan Vitek (CPI Property Group) à CMA (les remontées mécaniques), au prix de CHF 39'899'630.-. En possession d'un contrat de vente signé, les trois conseils communaux ont constaté ce week-end que ce rachat, s'il est dûment exécuté, permettra d'assainir la société CMA, mettant ainsi un terme à deux années de négociation. Cette vente annule l'opération de décembre 2016 qui était à la source du problème, plombant les finances des remontées mécaniques (l'achat ayant été opéré à l'époque à un prix des actions CMAI jugé surévalué par les Communes). La société CPI Property Group a jusqu'au 10 décembre 2018 pour s'acquitter du montant de la vente des actions auprès de CMA.

Actions civiles et pénales

Par ce rachat, M. Radovan Vitek donne un signal fort pour réparer les erreurs du passé et pour aller de l'avant. Pour autant que le montant de CHF 39'899'630.- soit payé d'ici au 10 décembre, les trois conseils municipaux ont décidé de renoncer au dépôt d'actions civiles, étant donné que le dommage serait ainsi réparé. Elles souhaitent se concentrer ensuite sur l'avenir.

Concernant le volet pénal, les communes ont pris note qu'une enquête préliminaire a été ouverte par le procureur général; elles se mettent à son entière disposition; elles n'entendent pas s'immiscer dans son travail.

Définir une vision à l'horizon 2030

Les conseils municipaux de Crans-Montana, Lens et Icogne souhaitent continuer à jouer un rôle actif dans le développement du domaine skiable de la station, tâche qu'ils accomplissent en participant au «Groupe de Travail 2030» qui va continuer de fonctionner, (avec actuellement autour de la table CPI, CMA, CMTC et les communes). Ces partenaires travaillent notamment à l'élaboration d'une convention d'actionnaires et d'un contrat de collaboration. Leur rôle est de définir la vision à l'horizon 2030 pour le domaine skiable, de définir les objectifs de développement, d'élaborer les réflexions concernant les infrastructures, l'accueil de la clientèle et l'amélioration de l'offre.

Commune de Crans-Montana
M. Nicolas FERAUD
Président

Commune d'Icogne
M. Martial KAMERZIN
Président

Commune de Lens
M. David BAGNOUD
Président